



Bulletin

de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNUipp

Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°12 du 19 avril 2013
au Bulletin n°598 - ISSN : 1250-3509



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉ-ES DU SNUIPP-FSU 93

Mardi 14 mai 2013 à 9 h 45

Bourse Départementale du Travail de Bobigny
1 place de la Libération
(Salle de commission n°1)

Ordre du jour :

- Préparation du congrès SNUipp 93.
- Questions diverses.

Extraits du texte préparatoire au congrès du SNUipp

I-6 Le syndicalisme retraité

Les retraité-es représentent plus de 20% de la population. Leur place dans la société, appelée à s'accroître durablement, soulève des enjeux nouveaux pour tous.

Ancien-nes salarié-es, les retraité-es luttent avec les actifs sur de multiples questions (services publics, libertés, laïcité, défense de l'école...) mais ils ont des revendications spécifiques : indexation des pensions, reconnaissance sociale, structures adaptées... que l'ensemble du syndicat doit porter.

Le SNUIPP-FSU doit poursuivre ses actions de conviction pour développer l'adhésion des retraité-es et leur implication militante dans l'animation du syndicalisme retraité.

Pour cela, il faut multiplier les contacts tout au long de la vie syndicale entre actifs et retraités.

La presse syndicale : FSC, bulletins départementaux, sites... doit régulièrement intégrer les problématiques concernant les retraités à côté de celle des actifs.

Des outils doivent être développés pour aider les commissions départementales à enrichir leur activité en direction des retraités et futurs retraités.

Si depuis le congrès de brive, des progrès ont été réalisés (publication spécifique régulière, participation aux instances, rédaction des textes du CN ou du congrès...), il faut aller vers une meilleure implication des retraitées dans toutes les instances.

A Lille et Poitiers le SNUIPP-FSU a décidé la présence de retraité-e dans sa délégation. Le SNUIPP-FSU doit s'impliquer dans le groupe de travail de la FSU qui se met en place sur la place des retraités dans les instances. Cette réflexion devra avoir lieu au sein du SNUIPP-FSU.

Le SNUIPP-FSU doit poursuivre et développer dans son activité la construction et l'animation des Sections Fédérales Retraité(e)s départementales.

V - RETRAITÉS : UNE RECONQUÊTE SYNDICALE NÉCESSAIRE

Les précédentes réformes ont mis à mal notre système de retraite par répartition. elles ont entamé la confiance des Français, et plus particulièrement des plus jeunes, dans la capacité à financer durablement les retraites. Si des évolutions sont nécessaires, elles doivent prendre en compte les évolutions de la norme salariale : participation plus active des femmes, périodes de précarité et de chômage, difficultés d'insertion, carrières plus morcelées... comment un jeune qui peine à trouver un premier emploi peut croire qu'il lui suffira de travailler plus longtemps pour obtenir un niveau de pension satisfaisant ?

Nos collègues sont confrontés au même type d'interrogation. Ils entrent plus tard dans la carrière et les conditions d'exercice du métier ne leur permettent pas de se projeter à un âge avancé. Il s'agit pour eux de reconstruire des droits à pension qui offre la garantie d'un niveau de vie satisfaisant au moment du départ.

V-1 Garantir un bon niveau de retraite pour tous

En 2011 et hors départs anticipés, après 35 ans d'ancienneté, les enseignants des écoles partent avec un taux de pension déjà réduit à 69 %. les dernières réformes vont encore diminuer ce taux. les enseignants du premier degré sont, parmi les fonctionnaires de l'état, ceux qui subissent le plus la décote. certains enseignants ont été affiliés à un autre régime, souvent le régime général, pour des périodes assez courtes. Pourtant, les règles de liquidation sont extrêmement défavorables à ce type de polypensionnés.

Le SNUIPP-FSU et la FSU considèrent que les droits à la retraite doivent permettre à toutes les générations et à tous les salariés, du public ou du privé, de partir à 60 ans, avec une pension représentant 75% du dernier traitement lorsque la carrière est complète et ascendante.

V-2 Des droits à reconquérir ou à construire

Cet objectif ne peut pas être atteint pour les professeurs des écoles si on ne crée pas de nouveaux droits. c'est une question d'équité entre générations.

C'est pourquoi, et tout en portant l'ensemble des mandats de la FSU sur les retraites, le SNUIPP-FSU revendique :

- la prise en compte des années d'étude dans le calcul des droits à pension,
- la validation de tous les services de stage pour le calcul de la pension civile,

- la possibilité de valider des services de non-titulaire,
- le rétablissement des bonifications pour enfants,
- la restauration d'une cessation progressive d'activité accessible, permettant, à un âge donné, de réduire son activité tout en maintenant ses droits à pension.

Le SNUipp-FSU demande que la situation des polypensionnés pénalisés par les règles actuelles soit revue dans le cadre des négociations qui s'ouvriront avec le gouvernement.

V-3 Une fois à la retraite, quelles revendications pour les personnels ?

Les retraités sont d'anciens salariés ayant acquis des droits dans un système solidaire et intergénérationnel. la parité de niveau de vie entre actifs et retraités en est un objectif fondateur auquel le SNUIPP-FSU réaffirme son attachement. chacun-e- doit pouvoir se loger, se soigner, se déplacer, se cultiver, à chaque étape de sa vie.

Reconnaître les retraités comme citoyens à part entière implique de leur garantir un niveau de vie correct.

Le SNUIPP-FSU dénonce les campagnes réactionnaires en cours : celles opposant les générations et présentant les retraités comme des privilégiés dont le but est de réduire les droits des retraités actuels et futurs, et celles en faveur de la désindexation des pensions qui conduirait à une dégradation inadmissible de leur pouvoir d'achat.

Il exige le retour à l'indexation des pensions sur les salaires qui doivent être revalorisés.

Il revendique l'amélioration du pouvoir d'achat des pensions avec des mesures spécifiques pour les plus modestes. Sans attendre, des mesures d'assimilation doivent être prises en faveur des instituteurs partis à la retraite sans avoir été intégrés.

Nombreuses sont les revendications qui trouveront satisfaction dans le cadre d'une dynamisation des services publics.

Le SNUIPP-FSU rejette le prélèvement de 0,3 % sur les pensions des retraités assujettis à la CSG à 6, 6% : le droit universel à la compensation de la perte d'autonomie dans le cadre d'un service public à créer doit relever de la solidarité nationale et non de logiques assurantielles.

Les organisations syndicales se sont adressées au Président de la République



Palais de l'Élysée
Monsieur François Hollande
 Président de la République
 55 rue du Faubourg Saint Honoré
 75008 Paris

Paris le 26 mars 2013

Monsieur Le Président de la République,

La création de la Sécurité Sociale, l'amélioration des conditions de travail, les progrès en matière de santé, les évolutions en matière d'habitat, l'amélioration de l'hygiène, de l'alimentation, ont permis une véritable révolution démographique et un allongement important de la durée de vie en bonne santé pour la population française.

Cela a profondément changé la réalité de la vie à la retraite depuis le début du siècle dernier. Celle-ci n'est plus une brève période de «retrait» de la vie sociale mais l'entrée dans une nouvelle partie de vie qui va s'étendre sur deux, voire trois décennies. Elle génère des besoins et des services nouveaux qui sont un apport à la vie économique de notre pays.

Cette période de la vie humaine n'est pas une charge prise en compte par la collectivité mais un droit acquis par les salariés à partir de leur activité et du versement de cotisations tout au long d'une vie de travail.

Le passage de la vie active à la retraite se traduit par une perte importante de revenus.

Les tenants du libéralisme économique considèrent que la retraite, tout comme le salaire, est un coût social. Ils estiment que les retraités qui perçoivent une retraite ou une pension supérieure à la moyenne (1216 € par mois) sont des «privilegiés» auxquels il faudrait imposer une austérité supplémentaire, au nom de l'égalité. Ils multiplient donc les campagnes d'oppositions intergénérationnelles en ce sens.

Lutter contre la grande pauvreté de 10% des retraités, lutter contre les inégalités, notamment hommes - femmes, garantir un niveau de vie des retraités proche de celui des actifs, évoluant positivement comme pour l'ensemble des salariés, devrait être l'objectif d'une société développée comme la nôtre.

Faut-il rappeler que les niveaux des retraites correspondent à des cotisations prélevées sur le salaire tout au long de la vie au travail en lien avec l'emploi et la rémunération perçue. Les inégalités de retraites sont à l'image des inégalités salariales et des cotisations versées.

Ce ne sont pas parmi les 16 millions de salariés retraités que l'on trouve les «retraites chapeau».

Alors que les retraites ont déjà été largement mises à mal par les réformes régressives de 1993, de 2003, 2008 et 2010, imposées aux différents régimes de retraites par les gouvernements précédents et que vous aviez dénoncées alors que vous étiez dans l'opposition, aujourd'hui de nouvelles voix se font entendre pour imposer plus d'austérité encore aux retraités : augmentation de la CSG à 7,5%, remise en cause de l'abattement de 10%....

Des mesures qui vont s'ajouter à celles déjà mises en œuvre pour l'ensemble des salariés et des retraités (gel du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs, future augmentation de la TVA) et, pour les retraités assujettis à la CSG au taux de 6,6%, une nouvelle taxation de 0,3% (CASA) à compter du 1er avril 2013 destinée au financement de l'aide à l'autonomie.

À toutes ces décisions s'ajoutent les frais de santé toujours plus élevés en raison des désengagements successifs imposés à l'Assurance Maladie qui entraînent l'augmentation importante des complémentaires santé -pour celles et ceux qui peuvent encore se les payer-, les franchises mises en place, les dépassements d'honoraires insupportables.

.../...

Nos Organisations, nous vous le rappelons avec force, s'opposent à une indexation des retraites de base qui serait inférieure à l'indice INSEE. Cela aurait pour conséquence de marginaliser au fil des ans les retraités par rapport au reste de la société et d'accentuer encore la paupérisation d'une grande partie de la population retraitée.

Elles n'ignorent rien de la situation économique et du chômage de masse, mais elles estiment que les salariés et les retraités n'en sont nullement responsables. La grande précarité de millions de salariés est la conséquence des politiques gouvernementales et patronales d'austérité. Elle est le résultat des politiques initiées par les institutions internationales (FMI, Banque centrale européenne, U.E.) et qui, de plan d'austérité en plan d'austérité, remettent en cause tous les acquis sociaux et sont un frein majeur à la croissance.

Les dettes de l'État et les déficits publics ne peuvent être un argument pour justifier la baisse des dépenses publiques et réduire les prestations sociales alors que perdurent d'énormes cadeaux fiscaux consentis aux plus grandes entreprises et fortunes de ce pays.

Elles soulignent enfin que les retraités ne peuvent bénéficier d'aucune augmentation complémentaire (reclassements, promotions, etc...) et que toute baisse de leur pension ou retraite se traduit immédiatement par une baisse de leur niveau de vie.

Les organisations signataires demandent que la concertation s'engage réellement, afin que sur le dossier «perte d'autonomie», soient mises en place de nouvelles orientations fondées sur un véritable service public dans le cadre de la sécurité sociale qui garantit un financement solidaire des aléas de la vie de la naissance à la mort.

Elles revendiquent :

- Un rattrapage pour toutes et tous des pertes accumulées.
- Des mesures particulières pour les retraites et pensions les plus faibles.
- La mise en place d'un plan urgent afin qu'aucune retraite ne soit inférieure au SMIC.
- Une prise en compte de l'évolution plus conséquente des dépenses contraintes. représentant les $\frac{3}{4}$ du budget des 20% des retraités et salariés les plus pauvres.
- La suppression de la contribution additionnelle à la solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0,3% pour les retraités imposables.

Pour sortir de la crise, notre pays doit se donner des objectifs ambitieux qui conduisent à des progrès et à une vie meilleure pour tous.

Sur l'ensemble de ces problématiques, nos organisations ont l'honneur de vous demander de bien vouloir les recevoir.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président de la République, nos respectueuses salutations.

Bernadette GROISON
Secrétaire Générale de la FSU

François THIERY-CHERRIER
Secrétaire Général de l'UCR-CGT

Didier HOTTE
Secrétaire Général de l'UCR-FO

Gérard GOURGUECHON
Secrétaire Général de l'UNIR-SOLIDAIRES

Message de la FSU-CULTURE 93 :

Le voyage prévu le 25 mai au musée de LOUVRE-LENS et ARRAS a dû être annulé par manque de place ce jour- là pour des groupes... Nous prévoyons de le faire au début octobre... un mercredi ?



**Cliquez sur «Retraite et Retraités»
pour accéder aux informations.**